

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 janvier 2018

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES - (N° 490)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL121

présenté par
Mme Forteza, rapporteure

ARTICLE 6

À l'alinéa 9, substituer aux mots :

« concerné, de refuser »,

les mots :

« certificateur concerné, de refuser une certification ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.